



sommaire-

Composition et missions du Syndicat Mixte de l'ACTEP	02
Ville et promotion de l'Est parisien	07
Nouveaux horizons pour le Syndicat Mixte de l'ACTEP	15
Budget	24



EDITO

C'est avec grand plaisir que je vous présente le rapport d'activités de l'ACTEP pour l'année 2014. Ce rapport d'activités rappelle les projets et réalisations emblématiques de l'année passée et l'implication quotidienne de l'ensemble des élus et services membres afin d'offrir aux habitants un cadre de vie et de travail de qualité, et toujours plus innovant.

Vous le constaterez, l'ACTEP mène aujourd'hui une démarche de co-construction avec les habitants, les acteurs économiques et les élus du territoire dans le cadre des discussions sur la Métropole du Grand Paris et de la volonté de ces communes à devenir Territoire et de peser dans la préfiguration.

Les questions ainsi soulevées sont d'une importance majeure, les choix qui seront opérés impliqueront, en effet, des conséquences directes sur le quotidien des populations franciliennes.

Le travail qualitatif mené par l'ACTEP depuis sa création, permet d'engager, sereinement, la mise en place du nouveau territoire.

L'objectif d'une métropole solidaire entre les territoires, d'une métropole équilibrée notamment en termes d'emplois et de logements, exige une concertation minutieuse entre les différents acteurs, Elus, Présidents d'Intercommunalité et l'ensemble des populations, sans laquelle il ne peut exister de réel succès.

Je tiens par ailleurs ici, à saluer la volonté et l'engagement des élus de l'ACTEP, qui participent chaque jour et sans relâche à faire de ce Grand Paris de la Métropole, une réalité.

Audace, ambition et créativité sont des mots d'ordre qui guident notre action en faveur d'un territoire qui s'engage fièrement et avec confiance sur la voie de la modernité et de l'attractivité.

Forts de cette expérience commune, nous relèverons ensemble et avec succès, le défi de positionner l'Est parisien comme un territoire rayonnant et stratégique.

le vous souhaite une excellente lecture.

Laurent LAFON

Président du Syndicat Mixte de l'ACTEP Maire de Vincennes Conseiller régional d'Ile-de-France

- Le Comité Syndical du Syndicat Mixte de l'ACTEP



Le Comité Syndical du Syndicat Mixte de l'ACTEP : des élus qui s'engagent, dans une démarche commune, pour développer et renforcer l'attractivité de leur territoire

Laurent LAFON

Président de l'ACTEP à partir du 04.06.14 Maire de Vincennes Vice-Président de la commission Transports/ Déplacements/Mobilité

Jean-Pierre SPILBAUER

Premier Vice-Président chargé de l'Administration Générale Maire de Bry-sur-Marne Conseiller régional

Dominique ADENOT aire de Champigny-su

Maire de Champigny-sur-Marne Vice-Président de la commission Habitat/ Logement

03

Jean-Marie BRETILLON

Maire de Charenton-le-Pont 3ème Vice-Président

04

Jacques MAHEAS

Maire de Neuilly-sur-Marne 4ème Vice-Président

05

Jean-François VOGUET

Maire de Fontenay-sous-Bois 2ème Vice-Président chargé des finances

06

Patrick BEAUDOUIN

Maire de Saint Mandé Vice-Président de la commission Culture/ Tourisme/Communication

07

02

Jacques-Alain BENISTI

Député-Maire de Villiers-sur-Marne Vice-Président de la commission Aménagement du territoire/Développement économique

08

Christian CAMBON

Sénateur-Maire de Saint Maurice

09

Gilles CARREZ

Député-Maire du Perreuxsur-Marne

10

André PELISSIER

Adjoint au Maire de Neuilly-Plaisance

11

Olivier DOSNE

Député-Maire de Joinville-le-Pont

12

Christian FAVIER

Sénateur Président du Conseil Général du Val-de-Marne

13

Claude CAPILLON

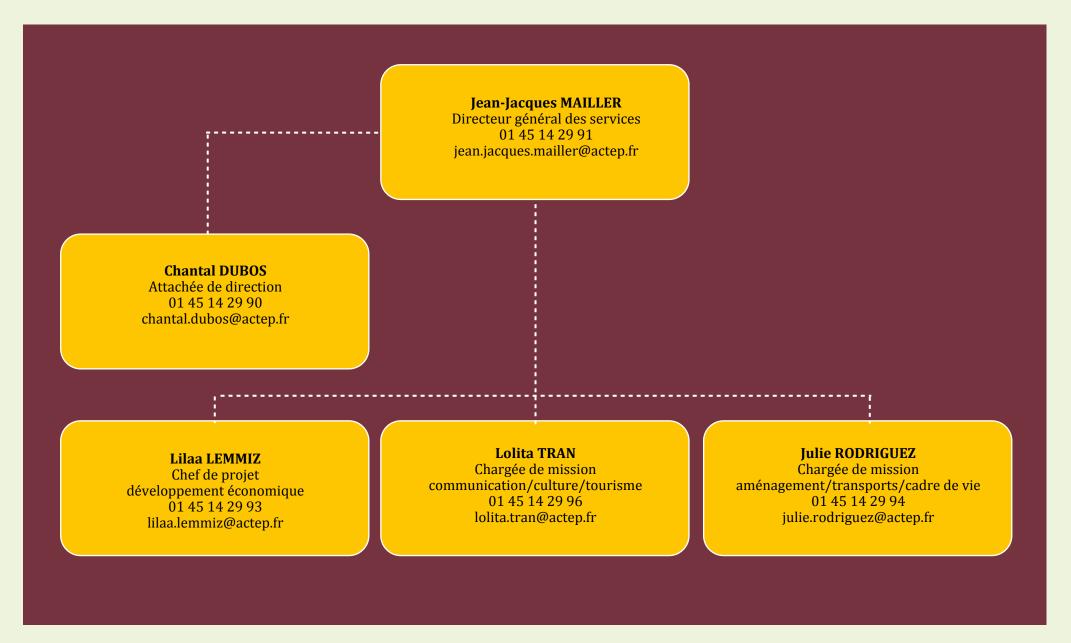
Président de l'ACTEP du 11.01.13 au 04.06.14 Maire de Rosny-sous-Bois

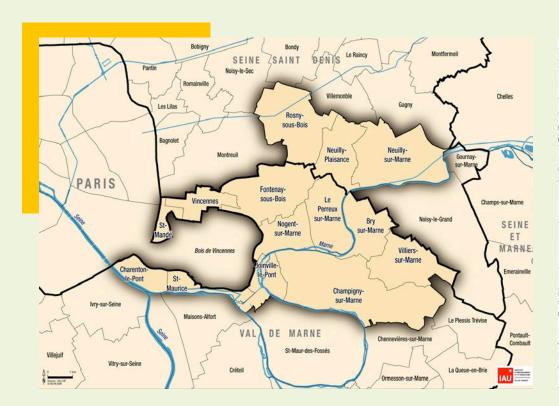
14

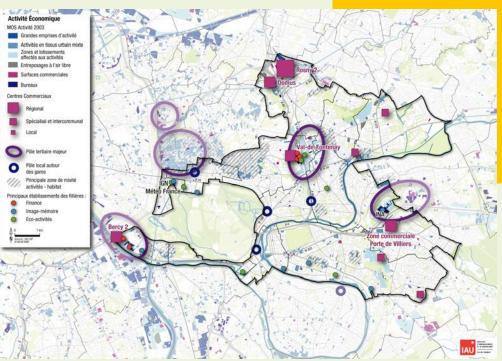
Jacques J.P. MARTIN

Maire de Nogent-sur-Marne Vice-Président de la commission Aménagement/ Développement durable/ Environnement

15







Le territoire

- 14 communes :

Bry-sur-Marne, Champigny-sur-Marne, Charenton-le-Pont, Fontenay-sous-Bois, Joinville-le-Pont, Neuilly-sur-Marne, Neuilly-Plaisance, Nogent-sur-Marne, Le Perreux-sur-Marne, Rosny-sous-Bois, Saint-Mandé, Saint-Maurice, Villiers-sur-Marne, Vincennes

- 1 département : Val-de-Marne

Les atouts :

- 467 886 habitants et 5600 ha
- lignes de métro : l. 1 à Val-de-Fontenay et l. 11 à Rosny-sous-Bois avant extension, l. 15, T1
- lignes de RER: RER A et E
- Desserte par le boulevard périphérique, les autoroutes A4 et A86
- Un territoire à moins de 20 minutes de Paris et 30 minutes des aéroports de Roissy-Charles-de-Gaulles et d'Orly
- 211 813 logements dont 46 160 logements sociaux
- 156 000 emplois 24 000 entreprises

De l'Association au Syndicat Mixte

De l'Association (loi 1901)...



... au Syndicat Mixte Ouvert d'Etudes et de Projets

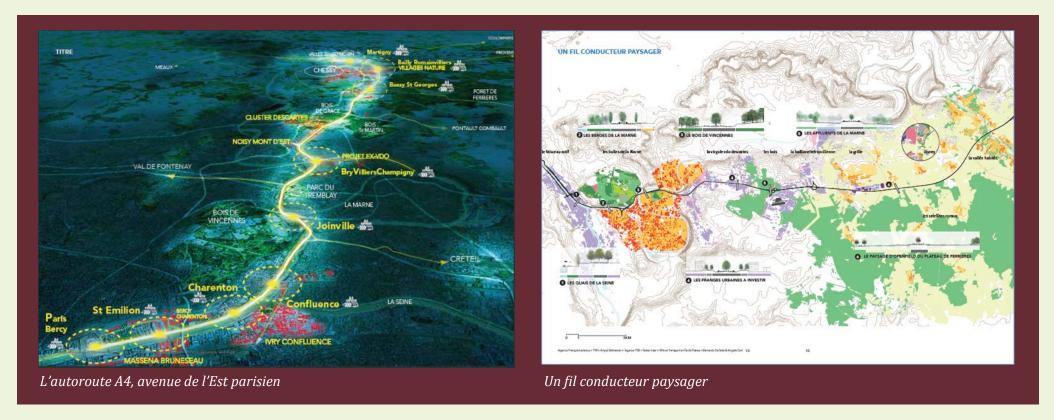


Tableau des populations 2014

Collectivités	Habitants au 1er janvier 2014 (population totale) INSEE
Bry-sur-Marne	15 825
Champigny-sur-Marne	76 235
Charenton-le-Pont	29 664
Fontenay-sous-Bois	53 667
Joinville-le-Pont	17 990
Le-Perreux-sur-Marne	32 799
Neuilly-Plaisance	20 683
Neuilly-sur-Marne	33 781
Nogent-sur-Marne	31 975
Rosny-sous-Bois	41 431
Saint-Mandé	22 666
Saint-Maurice	14 647
Villiers-sur-Marne	27 568
Vincennes	48 955
Total communes	467 886

- Etude de reconquête de l'Autoroute A4

Lancée en 2012 dans le cadre d'un groupement de commandes coordonné par l'ACTEP et comprenant l'Etat, la Région Ile de France, les Départements du Val de Marne, de Seine saint Denis, de Seine et Marne et la ville de Paris, l'étude de reconquête de l'autoroute A4 et sa transformation en avenue métropolitaine se voulait innovante en ce qu'elle avait vocation à repenser autrement l'autoroute. Il s'agissait de réfléchir à : une autoroute plus efficace, moins polluante, au service de tous les usagers, et support de développement urbain de tous les territoires.



Après plus de 2 ans d'investigations, l'étude de reconquête de l'autoroute A4 a fait l'objet d'un rendu en juin 2014 et le comité de pilotage a acté le 13 juin 2014 des propositions d'aménagement de l'axe partant d'une démarche croisée entre infrastructure et aménagement urbain présentées par le groupement LECLERCQ.

Les grands principes des solutions proposées sont les suivants :

- Une pacification de l'autoroute avec une baisse des vitesses
- La mise en place d'une voie réservée
- La création de lignes A4 express
- L'intégration, la desserte et l'amplification des projets urbains
- Un fil conducteur paysager

Ce projet d'aménagement se veut progressif, avec des aménagements réalisables à très court terme, et amorcé avec un investissement minimal.

Comme le conclu l'étude, penser la transformation d'une autoroute comme l'A4 dans l'intégralité de son parcours en milieu urbain (près de quarante kilomètres y compris le débouche du quai de Bercy dans Paris) a impliqué de transcender les habituelles périmètres et limites de compétence.

Le groupement de commandes qui s'est constitué pour cette occasion témoigne d'une volonté commune qui :

- porte un regard transverse sur la mobilité, l'environnement, l'aménagement et le paysage, en faisant le pari d'une valorisation croisée entre ces différents projets
- s'inscrit dans une vision métropolitaine qui s'étend du centre de Paris jusqu'aux limites de l'agglomération et offre l'occasion de penser de concert des situations qui vont de l'hyper centralité à la périurbanité. C'est un faisceau du Grand Paris tout entier qui est envisagé dans une étude pré opérationnelle.
- abolit les limites classiques entre infrastructures viaires et transports collectifs

Les enjeux exprimés par les partenaires lors de l'étude montrent bien cette volonté pluridisciplinaire, qui s'inscrit résolument dans un Grand Paris de projet(s). La transformation d'une infrastructure, considérée comme une ressource commune de la métropole peut contribuer à faire tomber les logiques de périmètre.

Suite à ce rendu, il s'agit désormais pour les différents partenaires et financeurs de réfléchir à leur appropriation et mise en œuvre.

L'ACTEP aura dans ce projet su mobiliser ses élus, son équipe projet, des moyens conséquents (160 000 € sur un montant total de 800 000 €) et fédérer autour d'elle acteurs institutionnels et économiques (Etat ; STIF ; SANEF ; Chambres consulaires...) et les collectivités territoriales franciliennes (Région ; Départements ; Communes).

- Etude de requalification urbaine de l'ex-RN34

La requalification de l'ex- RN 34 constitue un réel enjeu pour les territoires de l'Est parisien, repris notamment dans le CDT Paris Est entre Marne et Bois. Les objectifs sont multiples : améliorer les conditions de transport en insérant une voie bus sur l'axe, gommer les coupures urbaines en travaillant à son insertion dans le tissu urbain.

L'ACTEP a mené une étude avec l'APUR sur ces sujets, qui a été reprise par le STIF en 2014. L'ACTEP est membre du comité de pilotage de l'étude et a été auditionnée par le STIF et le bureau d'étude missionné en septembre 2014. Les premiers rendus devraient être présentés au printemps 2015.

- L'impact « emploi – formation » du Nouveau Grand Paris sur le territoire de l'ACTEP

Au-delà des impacts sur les infrastructures franciliennes, à commencer par celles des transports et de logement, le Nouveau Grand Paris aura un impact sociétal sans précédent sur les pratiques de mobilité, les logiques résidentielles, l'implantation des entreprises, sur le nombre d'emplois mais aussi sur la structuration et la qualité de ces emplois.

Pour les élus de l'ACTEP, il est essentiel que ces emplois nouveaux, profitent aux habitants du territoire et en particulier aux demandeurs d'emplois, étudiants ou apprentis. L'appareil de formation initiale, et continue doit, ainsi, être mobilisé pour anticiper les besoins futurs des entreprises dans les secteurs de l'éco-construction, de l'environnement et des transports.

L'ACTEP s'associe aux travaux du Conseil Départemental du Val-de-Marne.

Suite au diagnostic de la formation professionnelle continue réalisé en 2013, le Département a souhaité mettre en place une instance de coordination départementale permettant une concertation des acteurs du territoire autour des besoins en formation identifiés sur le terrain.

Dans la perspective des grands projets de transport et d'aménagement du Grand Paris, une démarche de gestion territoriale des emplois et des compétences sur les premiers métiers impactés, a été mise en place en 2014 : une l'instance de coordination départementale de la formation professionnelle continue à laquelle l'ACTEP est associée, a été lancé par le CG94. L'ACTEP participe aux deux groupes de travail « construction des parcours de formation » et « observatoire et prospective ».

- FEDER-FSE – inscription du Syndicat Mixte de l'ACTEP dans une démarche de stratégie urbaine intégrée à l'échelle du territoire



Au titre de la politique européenne de cohésion, l'Ile-de-France bénéficiera d'une dotation de plus de 900 MEUR pour la période 2014-2020.

La mise en œuvre de ces fonds structurels (fonctionnement, axes prioritaires, conditions requises...) est décrite dans un

programme opérationnel (PO).

Pour la période 2014-2020, la Région devient autorité de gestion pour la totalité des fonds européens de développement régional (FEDER), soit 187 millions d'€.

La gestion des crédits du FSE (661 millions d'€) est partagée entre l'Etat (65%) pour l'inclusion et l'emploi et la Région (35%) pour la formation.

Le programme opérationnel régional comporte un fort volet urbain, dont l'objectif est de soutenir les territoires urbains en difficulté par le biais d'une approche intégrée des problèmes économiques, sociaux, environnementaux.

La dotation du volet urbain est de 97, 6 M€.

- Le Collège-lycée international : un programme porté par le Syndicat Mixte de l'ACTEP très ambitieux

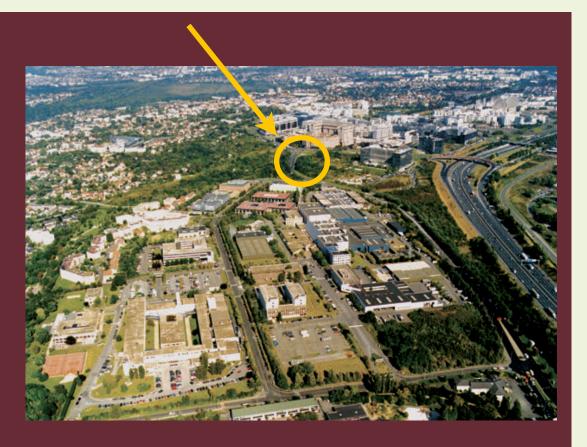
Emplacement du Collège-lycée international

Alors que le projet de Lycée international a vu désigner l'architecte qui sera chargé de le réaliser en vue d'une ouverture à la rentrée 2015 et que le Département de Seine-Saint-Denis a inscrit le Collège international dans son programme exceptionnel d'investissement, le Syndicat Mixte de l'ACTEP s'est mobilisé pour redonner au projet sa vocation originelle à savoir, créer un collège-lycée international, porté par les Départements de Paris, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne, Seine-et-Marne à l'instar de celui de Saint-Germain-en-Laye.

De nombreux contacts ont été pris avec les différents acteurs. Le Collège-lycée international devra être à la fois un pôle culturel et de formation articulé aux lycées et collèges du territoire et aux établissements de formation supérieure voisins et un pôle de développement économique ouvert sur l'Europe et sur le monde. Le Collège-lycée international devra également être un élément d'attractivité régionale, support de développement économique et éducatif du territoire et rayonner sur tout le territoire, au bénéfice du plus grand nombre.

La volonté de faire de l'Est parisien un pôle d'excellence en matière de formation linguistique, mais aussi de constituer une tête de réseau, telle était la motivation première du projet initié par l'ACTEP.

L'année 2014 a eu pour objectif de poursuivre le travail de conviction visant à ce que le Collège-lycée se rapproche des objectifs originels du projet porté par l'ACTEP.



- Sage Marne Confluence : le Syndicat Mixte de l'ACTEP au coeur du débat sur l'eau et sa gestion

Dans le cadre la poursuite des travaux et de la reprise des activités de l'association engagées en 2013, le Syndicat Mixte siège désormais en lieu et place de l'Association au sein de la Commission locale de l'eau (CLE) dans le collège des usagers. Il participe activement aux travaux d'élaboration du SAGE au travers des commissions « aménagement » et « usages ».

L'ACTEP est représentée dans le collège des usagers par M. MARTIN, Maire de Nogent sur Marne.

Pour rappel le calendrier d'élaboration du SAGE est le suivant :

Etat initial et diagnostic : 2011-2012Tendances et scenarios : 2013-2014

- Choix de la stratégie : novembre 2014

Rédaction du SAGE – consultations : 2015-2016

- Mise en œuvre : à compter de 2016



Les enjeux du territoire ont été posés tout au long de l'année 2013 et finalisés au 1^{er} semestre 2014. La construction collective de différents scénarios a donc vocation à donner différentes pistes d'actions et de stratégie pour y répondre.

Les scénarios contrastés:

L'élaboration de scénarios contrastés (en l'occurrence 3 pour le SAGE Marne Confluence) s'est inscrit dans une démarche résolument pro-active. Les acteurs du SAGE ont ainsi en 2013 et 2014 les objectifs incontournables et les actions indispensables à conduire pour répondre aux enjeux de gestion de l'eau sur le territoire. Les scénarios se distinguent toutefois par les choix stratégiques à opérer, qui sont de nature différente : niveau d'ambition des objectifs, type et moyens mis en œuvre pour les atteindre, positionnement institutionnel ou politique, approche technique, etc.

Scénario 1 : Mobiliser les forces vives et créer du lien pour être exemplaire

Scénario 2 : Un SAGE interventionniste pour redonner toute sa place à l'eau dans le territoire

Scénario 3: Un engagement pour faire de l'eau et des milieux aquatiques un atout pour le développement du territoire

La CLE réunie le 17 novembre 2014 a approuvé le scénario N° 3

- Participation du Syndicat Mixte de l'ACTEP au Contrat de Développement Territorial (CDT) Paris Est entre Marne et Bois



Après avoir confié en 2013 à l'ACTEP, sous sa forme associative la réalisation de l'étude urbaine devant être le socle du futur Contrat de développement territorial paris est entre marne et bois, Les Six Communes (Rosny-sous-Bois ; Neuilly sur Marne ; Neuilly Plaisance ; Fontenay-sous-Bois ; Nogent sur Marne ; Le Perreux sur Marne), la CA Vallée de la Marne et l'Etat ont souhaité confier au Syndicat Mixte la coordination et le suivi technique de l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) pour la rédaction du CDT et de l'étude environnementale destinés à consacrer cette volonté commune de travailler ensemble au développement de l'Est parisien.

Dans ce cadre, le Syndicat Mixte a élaboré en concertation avec les commanditaires les deux cahiers des charges et lancé deux marchés publics fin 2013 pour assurer ces prestations.

Les cabinets SETEC environnement et ANTEAGROUP ont été retenus pour réaliser respectivement la rédaction du CDT (AMO) et l'étude environnementale.

La clé de répartition du coût des études, définie pour l'étude urbaine coordonnée par l'ACTEP (à savoir répartition au prorata de la population) a été reconduite.

L'équipe projet du syndicat mixte a ainsi tout au long de l'année 2014 animer et organiser les Comités techniques et les deux comités de pilotage, **le 18 avril** pour valider les titres 1 et 2 du CDT et **le 12 décembre** pour valider l'ensemble du document et décider de lancer l'enquête publique. Suite à cela, les personnes publiques associées ont été saisies par la Préfecture de Région. L'enquête publique se déroulera du 4 mai au 17 juin 2015.

Ce CDT, intitulé « vitrine de la ville durable », s'organise autour de 14 objectifs déclinés en 36 fiches actions. Les grands axes du projet construit par les communes sont les suivants :

- Une mobilité durable à toutes les échelles
- Impulser des dynamiques économiques innovantes et durables
- Conforter l'attractivité résidentielle du territoire
- Faire du CDT une vitrine de la ville durable.

- Quand le Syndicat Mixte de l'ACTEP s'affirme dans le cadre de la Métropole du Grand Paris

Lors du Comité syndical du 31/01/2014, les élus du Syndicat Mixte ouvert qui avait confié en 2013 à l'IAU RIF une Etude de préfiguration du regroupement communal au sein du territoire de l'ACTEPet qui visait à réfléchir à quelle(s) intercommunalité(s) possibles sur le territoire du Syndicat Mixte, ont souhaité, du fait de la disparition des intercommunalités dans le cadre de la loi MAPTAM, modifier l'objectif de l'étude. Il s'est agi alors de déterminer désormais ce qui pourrait faire territoire et ainsi préparer une stratégie commune pour alimenter les travaux de la mission de préfiguration et ainsi éviter de laisser au Préfet de Région le soin de fixer le périmètre des territoires au sens de la loi. Il s'est agi également de travailler que la question de l'impact de cette loi sur les compétences exercées par les communes, sur leurs ressources et sur leur personnel (transferts d'agents).

Afin de permettre aux territoires du Syndicat Mixte d'affirmer, dans le cadre des travaux de la Mission de préfiguration de la Métropole du Grand Paris qui débuteront au terme des élections municipales, de diffuser leur vision de ce que pourrait être la métropole et de ce qui pourrait faire territoire les élus ont acté de la mise en œuvre, en lien avec le travail de l'IAU, d'une démarche de construction collective et partagée en 4 étapes.

Etape 1 : organisation d'un séminaire à destination des élus du Syndicat Mixte le 29 avril 2014 de 9h à 14h

Objectif : à partir des résultats des rencontres des Maires réalisée par l'IAU, définir collectivement quel périmètre pourrait faire territoire de l'Actep et quelles compétences pourraient être partagées ? Enfin quelle stratégie de portage politique et technique adopter ?

Enjeu : définir une position stratégique commune susceptible d'être discutée avec les partenaires lors du colloque du 26 juin 2014

Etape 2: salon de l'AMIF 3-4-5 juin 2014

Objectif: Promotion et affichage du territoire dans la métropole et annonce du colloque du 26 juin 2014.

Enjeu : Permettre l'affirmation et l'affichage du territoire au sein de la métropole

Etape 3 : Colloque : Quel territoire à l'Est de Paris ? 30 septembre 2014

Objectif : Faire partager le projet de territoire en cours d'élaboration aux acteurs locaux et aux habitants pour co-construire un territoire partagé. Il s'agit de présenter et promouvoir le territoire souhaité par les élus du Syndicat Mixte et le partager avec les acteurs du territoire dans une démarche de co-construction

Enjeu : Présenter collectivement ce qui pourrait faire territoire en associant les acteurs du territoire (institutions ; entreprises ; habitants) et comment construire ensemble ce territoire

Etape 4 : élaborer une contribution

Objectif : Validation de la contribution de l'ACTEP (projet de territoire co-élaboré avec les acteurs locaux et les habitants) aux travaux de la mission de préfiguration de la Métropole du Grand Paris

Dans le cadre de ces travaux, le Comité syndical a souhaité, lors de sa séance du 19 septembre 2014 inviter le Préfet LUCAS, chargé de la Préfiguration de la future métropole pour échanger avec lui et affirmer le souhait des 14 communes membres du Syndicat Mixte. A cette même occasion, il a été fait retour des rencontres avec certaines communes limitrophes du Syndicat Mixte afin de connaître leurs intentions de regroupement à la lumière des dernières évolutions législatives.

Dans ce cadre, les Communes de Saint-Maur et de Maisons-Alfort, qui avait, par courrier en date du 17 juillet fait part de leur souhait d'adhérer au syndicat Mixte Ouvert de l'ACTEP ont été entendues

Enfin, lors de sa séance du 13 novembre 2014, le Comité syndical a adopté une méthodologie nouvelle en vue de la construction d'un territoire de l'ACTEP.

Objectifs de la démarche

- Poser les bases d'un Territoire et anticiper les prises de décision
- Avancer au même rythme que la construction métropolitaine
- Rester dans un esprit « d'après colloque du 30 septembre »

Méthode:

- Constitution d'un ABCDaire de l'ACTEP

Il est proposé de démarrer nos travaux par la constitution d'un ABCDaire de l'ACTEP, déclinaison locale du document réalisé par l'APUR et l'IAU à l'échelle métropolitaine.

Ce document permettra de disposer d'une photographie actualisée et détaillée du territoire en explorant un champ large de données. Pour certaines thématiques, il s'agira également de mettre en perspective la situation de l'ACTEP par rapport au reste de la MGP et de la Région.

- Un travail au sein d'ateliers techniques et d'élus

A partir de l'ABCDaire, seront identifiés de grands questionnements qui permettront ensuite de faire ressortir les grands enjeux pour le territoire en lien avec les compétences aux différentes échelles (communes, territoire, métropole).

Ainsi, après un premier travail de l'équipe de l'ACTEP, et à partir du document tome 2 de l'ABCDaire métropolitain qui sera réalisé par l'IAU et l'APUR, des ateliers techniques seront organisés. Ce premier temps de réflexion auquel pourront être associés des partenaires extérieurs aux communs membres selon les thématiques, aura pour objectif de proposer aux élus une trame de questionnements, en lien avec les compétences (déclinaison locale et métropolitaine). Dans un second temps seront donc organisés des ateliers avec les élus avec pour objectif d'enrichir ces grands questionnements, de les hiérarchiser.

- La construction d'un intérêt Territorial et une première déclinaison de compétences

A partir de ce travail, sera réalisée une synthèse, proposant de grands enjeux, objectifs et esquissant une proposition de définition d'un intérêt territorial.

- Le Syndicat Mixte de l'ACTEP ou le schéma d'un nouvel horizon!

Dans le cadre de la refonte de son identité visuelle, le Syndicat Mixte de l'ACTEP a décliné son logo et conçu et réalisé plusieurs brochures pour promouvoir le territoire.

L'objectif est de positionner l'Est parisien comme destination attractive, dynamique et moderne, tant auprès des cadres et entrepreneurs, qu'auprès des décideurs économiques et européens, tout en influant l'idée d'un réel renouveau, d'un potentiel certain, pour l'Est parisien.

Pour ce faire, l'ACTEP a proposé une dynamique par la mise en scène de gens de tous âges, qui compose le paysage de l'Est parisien : jeunes cadres, couple, famille, enfants, autant d'acteurs qui forment un tout, au service du territoire. La carte de l'humour a été associée, pour faire passer un message, celui qui consiste à montrer le potentiel de l'Est parisien, et l'ouverture à tous. Les messages ont été volontairement ciblés et démontrent que le territoire est en mouvement, ouvert sur l'extérieur. Au total, dix fiches ont été réalisées, chacune recensant par thématiques, les projets et atouts du territoire de l'Est parisien dans son ensemble.



Un nouveau logo pour le Syndicat Mixte de l'ACTEP symbolisant le renouveau du territoire : le tout dans des tons verts et bleus, tels le bois et la marne qui constituent l'identité de l'Est parisien Fiches thématiques avec photos, cartes et descriptifs (localisation, accessibilité, chiffres clés...)



















- Les enjeux du regroupement intercommunal au sein du Syndicat Mixte Ouvert de l'ACTEP

Le Syndicat Mixte ouvert de l'ACTEP a souhaité faire émerger collectivement un futur souhaitable en conjuguant une démarche prospective et une approche stratégique, qui prennent appui sur les facteurs endogènes du territoire et permettent de formuler des hypothèses relatives aux EPCI à bâtir.

Pour ce faire, le Syndicat Mixte souhaite s'appuyer sur les travaux en cours à l'IAU îdF et les bases de données constituées relatives à son territoire. Par délibération en date du 28 juin 2013, le Comité Syndical a, par convention avec l'IAU, engagé une réflexion sur les enjeux du regroupement intercommunal au sein du Syndicat Mixte Ouvert de l'ACTEP

L'étude a consisté à identifier et mettre en commun les enjeux et les défis qui se posent aux élus regroupés au sein du Syndicat Mixte. Cette étape a nécessité en premier lieu d'élaborer un diagnostic préliminaire (enquête auprès des Maires et/ou comités exécutifs et Directeurs généraux de services des 14 collectivités, récolement des projets-clés,...), qui a été ensuite restitué à la lumière des enjeux législatifs (projet de loi de modernisation de l'action publique territoriale en discussion), du diagnostic territorial et du cadrage stratégique métropolitain.

Le rendu de ce travail a été présenté le 29 avril 2014 lors du séminaire des élus organisé par le Syndicat Mixte et s'est traduit par l'adoption d'un vœu commun validé par l'ensemble des organes délibérants des membres du syndicat mixte. Le document finalisé a été transmis aux élus de l'ACTEP en décembre 2014.

- IAU : restitution de l'enquête menée auprès des maires pour la période janvier-avril 2014



- Le séminaire du 29 avril : les maires du Syndicat Mixte de l'ACTEP se mobilisent pour faire entendre leur voix!

Alors que la Mission de préfiguration de la Métropole du Grand Paris, a repris et accéléré ses travaux de définition géographique, financière et opérationnelle des futurs territoires, les élus de l'ACTEP ont souhaité réagir et faire entendre leur vision pour l'avenir de l'Est parisien.

Lors d'un séminaire, le 29 avril dernier à Nogent-sur-Marne, et prenant notamment appui sur le projet de territoire adopté en 2010 ainsi que sur les deux CDT en construction, les élus du Syndicat Mixte de l'ACTEP ont affirmer leur volonté de porter un projet commun de conseil de territoire avec comme base le périmètre actuel de l'ACTEP.

Le séminaire s'est déroulé en plusieurs parties :

- Un résumé des débats en cours sur le statut des territoires
- Une restitution de l'enquête menée auprès des maires pour la période janvier-avril 2014 (cf page précédente, la synthèse des positionnement des communes)
- Un échange des élus sur la position commune a adopter au regard du périmètre

- Un voeu pour confirmer le positionnement des élus de l'ACTEP dans le cadre de la Mission de Préfiguration de la Métropole du Grand Paris

Lors du séminaire du Syndicat Mixte de l'ACTEP, les 14 représentants des communes ont souhaité acter de leur volonté commune de participer activement aux travaux de la mission de préfiguration de la Métropole du Grand Paris sur la base d'un projet commun et partagé à l'échelle du territoire de l'ACTEP.

En s'appuyant sur les collaborations initiées depuis plus de dix ans au sein de l'Association puis du Syndicat Mixte Ouvert de l'ACTEP, et sur les synergies et dynamiques mises en exergue dans les deux contrats de développement territorial (CDT Bouckles de la Marne, CDT Paris Est entre Marne et Bois), un vœu a été soumis à l'approbation des conseils municipaux de toutes les communes membres de l'ACTEP visant à ce que :

- Le territoire de projet porté par les 14 communes soit pris en compte dans les travaux de la mission de préfiguration de la Métropole du Grand paris,
- Les représentants des communes membres du Syndicat Mixte de Paris Métropole puissent participer activement aux travaux de la mission de Préfiguration de la Métropole du Grand paris sur la base d'un projet commun et partagé,
- Soit confirmée la volonté de ces villes de poursuivre affirmer les dynamiques de projets dans le cadre du Syndicat Mixte Ouvert de l'ACTEP.

- L'affirmation du territoire du Syndicat Mixte de l'ACTEP à l'échelle de la métropole - Salon des Maires d'Ile-de-France

Organisé conjointement avec les Assises de l'Association des Maires de l'Ile-de-France (AMIF), l'ACTEP a exposé au Salon de la Nouvelle Ville, les www au Parc Floral de Paris.

Pour l'ACTEP, cette édition du Salon de l'AMIF a été l'occasion d'affirmer le rôle du Syndicat Mixte, son influence sur la politique de notre territoire, tout comme de poursuivre ses réflexions relatives aux nombreux enjeux auxquels nos villes sont confrontées, pour l'avenir de notre Région.

Lieu de rencontre indispensable de tous les Elus franciliens, cette manifestation a permis de partager et d'échanger ses expériences, mais également de découvrir les dernières innovations dédiées aux collectivités.

Pendant trois jours, les élus ont pu partager leur propres expériences, vivre des moments de rencontres, mettre à jour leurs connaissances et découvrir les tendances de demain, dans une ambiance studieuse mais aussi de convivialité.







- Des élus qui co-construisent avec les acteurs du territoire une vision d'avenir pour l'Est parisien - colloque du 30 septembre

Dans le cadre des discussions sur la Métropole du Grand Paris, de la volonté des communes de l'Est parisien de devenir un Territoire et ainsi de peser dans la préfiguration, l'ACTEP a mené le 30 septembre dernier, une démarche de co-construction avec les habitants, les acteurs économiques, et les élus du territoire.

Lors de ce-colloque initié par l'ACTEP, plus de 350 personnes ont ainsi participé à un échange constructif et serein sur l'avenir de l'Est parisien dans la métropole.

En présence du Directeur de la mission de préfiguration de la Métropole, Monsieur le Préfet François Lucas, d'élus régionaux et locaux, des quatorze maires et de nombreux conseillers municipaux des -communes membres concernées, d'entreprises du territoire, d'habitants, de partenaires institutionnels, pour la première fois dans l'Est Parisien, et dans la Métropole du grand paris, les différents acteurs dans leur diversité, au-delà des quatorze Maires, ont établi un dialogue pour construire ensemble l'avenir.

Temps fort pour tous ceux qui font vivre ce territoire, cette rencontre a été l'occasion pour les quatorze communes de co-construire d'une part, avec les acteurs du territoire une vision d'avenir et d'autre part, de mettre en lumière plusieurs points fondamentaux.

Quand l'ACTEP donne la parole à ses habitants!

L'ACTEP a souhaité donner la parole aux habitants du territoire à travers la réalisation d'une enquête audiovisuelle qualitative afin de mesurer leur perception de l'identité du territoire et de comprendre leur vision de l'avenir du territoire dans le cadre de la construction de la métropole du Grand Paris.

À partir de la prise de 250 contacts dans les 14 villes du territoire, **un échantillon significatif de 32 personnes** a été interviewé.

Les questions posées portaient sur :

- Leur perception de l'Est Parisien,
- L'avenir de l'Est Parisien dans la cadre de la construction de la Métropole du Grand

Paris.

- Leurs priorités pour l'avenir de ce territoire.

Au total, environ dix heures d'interview ont permis de réaliser un montage de dix-huit minutes dont nous vous proposons ici la synthèse et l'analyse.

Résultats de l'enquête :

- 1. L'Est Parisien est un lieu de vie attachant et un territoire à fort potentiel dont les atouts sont très identifiés.
- 2. Un territoire qui doit s'inscrire dans la métropole, tout en gardant son identité.
 - 3. Des terrains d'actions identifiés pour construire un modèle de développement innovant dans l'Est Parisien.

- Les chiffres clés du colloque du Syndicat Mixte Ouvert de l'ACTEP « Construisons un avenir commun pour l'Est parisien »



30 septembre 2014

350 personnes

14 communes

250 contacts dans les 14 villes du territoire

32 personnes interviewées

3 ateliers

25
propositions
sorties des
ateliers

- La 6ème journée des territoires de demain pour accroître le dynamisme et le potentiel économique de l'Est parisien

Dans le cadre d'un travail commun et des actions en cours pour renforcer l'animation et l'attractivité de notre territoire de l'Est parisien, l'ACTEP, l'UPE et Affaires et Convivialité, ont organisé le Mardi 16 décembre 2014, à l'Hôtel de ville de Saint-Mandé, la 6ème Journée des Territoires de Demain en présence des grands établissements de l'Est parisien autour du thème « Création de la Cité scientifique et culturelle de l'Est parisien - Naissance d'un territoire». Cette journée a été l'occasion pour les établissements phares de l'Est parisien, de présenter leur domaine de compétence et les prospectives d'avenir envisagées afin d'imaginer des synergies possibles entre les différents acteurs et ce, en liaison avec les universités et les grandes écoles présentes du territoire.

Une première synthèse, réalisée par Bernard Dizambourg, Président de la Communauté Université Paris-Est, a pu définir quatre axes de travail : Publics, Recherche, Contenus et Compétences afin de nourrir deux pistes : une réflexion globale sur le positionnement du territoire et une identification de projets transversaux à plusieurs établissements pouvant renforcer l'animation et la création d'activités économiques nouvelles.

Deux étudiants de l'Université Paris-Est, seront nommés pour rencontrer les différentes institutions du territoire et identifier les modalités possibles de collaboration et d'organisation à mettre en place. Ils seront les rapporteurs et présenteront les conclusions des groupes de travail. Ces dernières seront les bases qui induiront les futurs projets que nous soutiendrons.







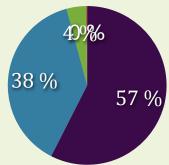
Dépenses de fonctionnement - Syndicat Mixte Ouvert de l'ACTEP

2014 (voté le 6 mars 2015)

368 572,32€ Charges à caractère général **245 702,65€** • Charges de personnel **25 867,70€** • Autres rémunérations

1 069.14€ Charges financières

Total: 641 211,81€



Recettes de fonctionnement - Syndicat Mixte Ouvert de l'ACTEP 2014 (voté le 6 mars 2015)

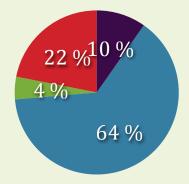
82 106,34€ • Vente de produits fabriqués prestations services (reversement villes études CDT PEMB)

539 213.17€ Participation des membres + réserve parlementaire

37 526,79€ • Produits exceptionnels

184 887.36€ Excédent de fonctionnement reporté de n-1

Total: 843 833,66 €



De manière générale, le Compte administratif retrace l'ensemble des recettes et des dépenses réalisées dans l'année.

Le compte administratif 2014 du Syndicat Mixte Ouvert fait apparaître, après reprise des résultats antérieurs et des reports, un excédent cumulé de fonctionnement et d'investissement de **204 707.40 euros** et est conforme au résultat issu du compte de gestion 2014 élaboré par le comptable public.

L'exercice 2014 un Résultat de l'exercice de 17 634,49 € (hors affectation des résultats 2013) en fonctionnement et de 2 085.55 € en investissement (étant précisé qu'un facture de 1081 € en investissement, du fait de son arrivée tardive n'a pu être prises en compte et sera inscrites au BP 2015) mettant en évidence la bonne gestion du syndicat et le respect des engagements budgétaires pris lors du vote du Budget Primitif 2014. Ces chiffres ne prennent pas en compte l'excédent de 2013.

Avec prise en compte de l'excédent 2013, le résultat est le suivant :

- En fonctionnement : + 202 625.85 €
- En investissement: + 2 085.55 €

Syndicat Mixte Ouvert de l'ACTEP Hôtel de Ville

1, Grande Rue Charles de Gaulle

94360 Bry-sur-Marne Tél.: 01 45 14 29 90 Fax: 01 45 14 29 95

www.actep.fr actep@actep.fr